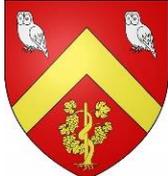


FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHÔNE

Publié le 20 décembre 2024

Délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

10 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Elvine LEON), Sandra LEZIN, (pouvoir donné à Etienne DUVAL) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2024-82 Délibération relative à la participation financière de la commune d'Eveux pour l'entretien des locaux utilisés par le centre de loisirs pour l'année 2023

Rapporteur : Isabelle BONNET

La commune a signé une convention tripartite avec la MJC Eveux Fleurieux et la commune d'Eveux relative au fonctionnement du centre de loisirs géré par la MJC, situé dans les locaux de l'école du Chêne, sur la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle.

La clé de répartition des dépenses entre les deux communes est fixée au prorata du nombre d'enfants accueillis comme suit :

- Commune d'Eveux : 23,83 %
- Commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle : 76,17 %.

La commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle prend à sa charge la gestion du personnel qui assure le ménage et la plonge à raison de 384 heures par an réparties comme suit :

- 4 heures les mercredis de la période scolaire, pendant 36 semaines, soit 144 heures ;
- 20 heures par semaine, sur 12 semaines pendant les vacances scolaires, soit 240 heures.

Afin de maintenir un tarif unique pour les enfants des deux communes, il est convenu que la commune d'Eveux verse une participation financière de 1 487,91 € calculée selon la formule suivante :

Salaire horaire agent moyen X nombre d'heures ménage X pourcentage de l'année considéré
16,26 € x 384 heures x 23,83 % = 1 4 87,91 €

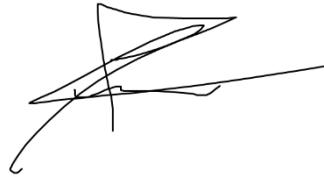
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la signature d'une convention relative à cette participation financière pour l'entretien des locaux utilisés par le centre de loisirs pour l'année 2023 ;
- **DE FACTURER** la commune d'Eveux pour la participation financière pour l'entretien des locaux utilisés par le centre de loisirs pour l'année 2023 selon le montant calculé ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune au chapitre 74.

Le Maire
Diogène BATALLA

A blue ink signature of Diogène Batalla, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left. The signature is written over a circular official stamp of the commune of Eveux.

Le secrétaire de séance
Léo MOLINIE

A blue ink signature of Léo Molinie, featuring a large, stylized 'L' and 'M' with a long horizontal stroke extending to the right.